



Taux d'intérêt annuel	<p>Achats : 19,99 % Avances de fonds : 22,99 % (21,99 % si vous résidez au Québec) Ces taux d'intérêt sont en vigueur dès l'ouverture de votre compte de carte de crédit (que votre carte soit activée ou non). Les taux augmenteront à 24,99 % pour les achats et à 27,99 % (26,99 % si vous résidez au Québec) pour les avances de fonds si vous n'effectuez pas le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance et que vous ne l'avez pas fait au plus tard à la date où votre prochain relevé est produit, et ce, 2 fois ou plus au cours d'une période de 12 mois. Cette mesure prendra effet le premier jour de la prochaine période de relevé suivant le paiement en souffrance ayant occasionné l'augmentation des taux. Vous continuerez de payer les taux d'intérêt majorés jusqu'à ce que vous ayez acquitté le paiement minimum, au plus tard à la date du nouveau relevé, pendant 6 mois consécutifs. En vigueur le 1^{er} août 2022, vous continuerez de payer les taux d'intérêt majorés jusqu'à ce que vous ayez acquitté le paiement minimum, au plus tard à la date du nouveau relevé, pendant 12 mois consécutifs.</p>
Période sans intérêt et délai de grâce	<p>Vous profiterez d'une période sans intérêt d'au moins 21 jours pour i) <u>les nouveaux achats (sauf les achats convertis en plans de versements) et les frais</u> si vous réglez intégralement votre nouveau solde (la somme de tous les montants exigibles, y compris tous les versements sur capital de plans de versements + les intérêts ou les frais mensuels exigibles sur le relevé, moins les crédits et les paiements) au plus tard à la date d'échéance de votre relevé ; et ii) <u>les nouveaux achats convertis en plans de versements</u> si vous réglez la totalité du solde total de votre compte (nouveau solde + paiements sur plan de versements non exigibles) au plus tard à la date d'échéance inscrite sur votre relevé. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds (retraits en dollars, transferts de solde, paiement de certaines factures et opérations assimilées à des opérations en espèces). Si des intérêts sont facturés, ils le sont à partir de la date de l'opération. Les intérêts sur le plan de versements sont facturés conformément aux conditions du plan.</p>
Paiement minimum	<p>10 \$ plus les intérêts et les frais (sauf les intérêts sur les plans de versements ou les frais mensuels), plus le total des versements mensuels du plan (ce qui comprend tous les versements sur capital de plans de versements + les intérêts ou les frais mensuels exigibles sur le relevé).</p> <p>Si vous résidez au Québec et que vous avez ouvert un compte de carte de crédit le 1^{er} août 2019 ou après cette date, le montant le plus élevé entre i) le total des versements mensuels du plan, plus 5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) ; ou ii) 10 \$. Si vous résidez au Québec et que vous avez ouvert un compte de carte de crédit avant le 1^{er} août 2019, le montant le plus élevé entre i) le total des versements mensuels du plan, plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2021 • 3,5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2022 • 4 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2023 • 4,5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2024 • 5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2025 ; <p>ou ii) 10 \$</p> <p>Dans tous les cas, tout paiement minimum en souffrance sera ajouté à votre paiement minimum. Votre paiement minimum correspondra à votre nouveau solde, i) s'il est composé uniquement du total des versements mensuels du plan ; ou ii) s'il est inférieur à 10 \$.</p>
Opérations de change	<p>Les opérations en devises étrangères font l'objet d'une conversion en dollars canadiens à un taux de change majoré de 2,5 % comparativement au taux que Banque Royale du Canada doit effectivement payer le jour où nous inscrivons l'opération à votre compte de carte de crédit.</p>
Frais annuels	<p>Aucuns frais annuels.</p>

Demande pour un codemandeur
Remise en argent Mastercard[®] RBC[®], Visa[®] Classique pour étudiant,
Visa Or RBC Récompenses[®], Visa Classique et Visa RBC Récompenses⁺[®]

(susceptible d'être modifié) 53798 (05/2022)

**Autres
frais**

Frais sur avance de fonds : **5 \$** pour les retraits en espèces, les opérations assimilées à des opérations en espèces, les paiements de factures ou les transferts de solde effectués à un taux d'intérêt de lancement qui a été offert à l'ouverture du compte ou à votre taux d'intérêt standard.

Frais liés au taux promotionnel sur transfert de solde : Jusqu'à **3 %** du montant de l'opération lorsque vous vous prévaluez d'une offre de taux d'intérêt promotionnel après l'ouverture du compte, en effectuant un transfert de solde pendant la période promotionnelle. Les frais exacts vous seront divulgués au moment de la proposition de l'offre. Les frais sur avance de fonds et liés au taux promotionnel sur transfert de solde sont imputés dans les **3** jours ouvrables suivant l'inscription de l'opération à votre compte.

Dépassement de limite : Si votre solde dépasse votre limite de crédit en tout temps au cours de la période couverte par votre relevé mensuel, des frais de **29 \$** vous sont facturés une fois par période de relevé le jour où le solde dépasse votre limite de crédit et le premier jour de chaque période de relevé subséquente si votre solde continue de dépasser la limite. **Si vous résidez au Québec**, ces frais ne s'appliquent pas.

Exemplaires de relevé supplémentaires : **5 \$** par relevé mensuel, **1,50 \$** par mise à jour de relevé effectuée à un GAB ou en succursale, **2 \$** par relevé d'opération non associé au relevé de la période en cours. Facturation dans les **3** jours ouvrables suivant chaque demande.

Paiement refusé : **45 \$** facturés à la date à laquelle l'inscription du paiement refusé est portée à votre compte, lorsqu'un paiement effectué est retourné à votre compte de carte de crédit.

Frais sur plan de versements : Le cas échéant soit i) à titre de frais ponctuels pouvant aller jusqu'à **3 %** du montant total de l'achat converti en plan de versements, facturés dans les **3** jours ouvrables suivant la conversion ; ou ii) frais mensuels pouvant aller jusqu'à **1,15 %** du total de l'achat transformé en plan de versement, facturés le dernier jour de chaque période de relevé, tant que l'opération demeure dans le plan de versements (les frais du premier et du deuxième mois sont facturés sur votre second relevé). Les frais exacts vous seront divulgués au moment de la proposition de l'offre. **Si vous résidez au Québec**, ces frais ne s'appliquent pas.

(05/2022)

Demande pour un codemandeur

Remise en argent Mastercard[®] RBC[®], Visa[®] Classique pour étudiant, Visa Or RBC Récompenses[®], Visa Classique et Visa RBC Récompenses⁺[®]

(susceptible d'être modifié) 53798 (05/2022)

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE PRINCIPAL

NOM DU TITULAIRE PRINCIPAL	PRÉNOM/INITIALE	NOM DE FAMILLE
NUMÉRO DE CARTE DE CRÉDIT (REQUIS)	NUMÉRO DE CARTE-CLIENT (S'IL Y A LIEU)	
	4 5 1 9	

RENSEIGNEMENTS SUR LE CODEMANDEUR

Nous sommes tenus de vous remettre des déclarations réglementaires (par exemple, votre déclaration initiale ou vos relevés mensuels), y compris une copie de la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale[®]. Nous enverrons à chacun d'entre vous une copie distincte de ces documents, à moins que vous ne consentiez tous les deux à recevoir les documents selon l'option de déclaration commune. Nous entendons par déclaration commune l'envoi de ces documents à une adresse.

- Nous choisissons la déclaration distincte. Nous voulons donc que les documents relatifs au coût d'emprunt nous soient envoyés séparément, aux adresses inscrites dans vos dossiers.
- Nous optons pour la déclaration commune des documents à l'adresse du titulaire principal. Nous ne souhaitons pas recevoir les documents séparément.

M. M^{me} D^e

PRÉNOM	INITIALE	NOM DE FAMILLE

ADRESSE DU DOMICILE / N° / RUE / APPARTEMENT (si autre que celle du titulaire principal) (adresse municipale valide requise - un numéro de case postale, de poste restante ou de route rurale n'est pas accepté) VILLE

PROVINCE / TERRITOIRE	CODE POSTAL	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (SI AUTRE QUE CELUI DU DÉTENTEUR PRINCIPAL)

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ⁰⁰ (FACULTATIF)	EMPLOI (REQUIS)

4 5 1 9	M M J J A A	
NUMÉRO DE CARTE-CLIENT RBC BANQUE ROYALE (S'IL Y A LIEU)	DATE DE NAISSANCE (REQUISE)	LIEN AVEC LE TITULAIRE PRINCIPAL

IMPORTANT – TITULAIRE PRINCIPAL ET CODEMANDEUR – VEUILLEZ LIRE LES CONDITIONS SUIVANTES, QUI FONT PARTIE DE CETTE DEMANDE

RBC s'efforce d'assurer que les produits et services que choisissent ses clients conviennent à leurs besoins, mais l'emploi de modes de prestation libre-service (y compris les demandes envoyées par la poste/déposées en succursale) sans consultation d'un conseiller rend cette validation plus difficile. Si vous avez besoin d'aide pour faire un choix, ou si vous avez des questions au sujet de cette demande, veuillez communiquer avec nous au 1 800 769-2512.

Le titulaire principal du compte de carte de crédit RBC Banque Royale[®] (**le compte**) demande que nous (**Banque Royale du Canada**) émettions une carte de crédit, du même type que celle qui est actuellement émise sur le compte, au nom du codemandeur qui signe cette demande. Vous (**le titulaire principal et le codemandeur**) acceptez également toutes les conditions énoncées dans la présente demande, nous demandez de renouveler et de remplacer les cartes de crédit périodiquement, et consentez à la fourniture au codemandeur de la carte de crédit demandée. Vous convenez de ce qui suit :

- Tous les renseignements que vous avez fournis dans la présente demande sont complets et exacts.
- Si vous avez choisi la déclaration commune précédente, vous reconnaissez tous les deux que nous pouvons considérer que le titulaire principal a le pouvoir et qu'il est votre représentant personnel pour recevoir la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale (la « convention ») au nom du codemandeur. Il incombe au titulaire principal de fournir une copie de la convention au codemandeur. Vous pouvez également consulter la convention à <https://www.rbcroyalbank.com/fr/cartes/titulaires/documentation.html>.
- Si le codemandeur signe, utilise ou accepte la carte de crédit, cela signifie qu'il a reçu, lu et compris la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale et qu'il accepte les conditions de la convention.
- Le codemandeur n'utilisera la carte de crédit que lorsque le codemandeur aura reçu une copie de la convention que nous enverrons à l'émission, à la ré-émission ou au remplacement de la carte de crédit, ainsi que des modifications que nous pouvons apporter de temps à autre.
- Le codemandeur aura accès aux renseignements sur toutes les opérations effectuées par tous les titulaires de carte ainsi qu'à d'autres renseignements sur le compte.
- **Chacun de vous est entièrement responsable de toutes les sommes dues sur le compte, peu importe lequel d'entre vous a engagé les frais ou quelle carte de crédit a été utilisée. Cela signifie également que le codemandeur est entièrement responsable de toute somme due par le titulaire principal sur le compte au moment de l'émission de la carte de crédit du codemandeur.**

Votre compte doit être en règle au moment de la réception de la demande et le codemandeur doit être résident du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité en vigueur dans sa province/son territoire de résidence. Il ne peut y avoir qu'un seul codemandeur par compte.

Vous reconnaissez que cette demande est sous réserve de l'approbation du crédit et que nous pouvons refuser d'émettre une carte de crédit au codemandeur si ce dernier n'est pas admissible. Dans un tel cas, le titulaire principal a la possibilité d'ajouter le titulaire additionnel à titre d'utilisateur autorisé. En cochant la case ci-dessous, vous convenez tous les deux de ce qui suit :

- Oui, veuillez ajouter le titulaire de carte additionnel à titre d'utilisateur autorisé si le codemandeur n'est pas admissible. En apposant votre signature ci-dessous, vous acceptez toutes les conditions susmentionnées, à l'exception de ce qui suit : i) le titulaire principal est exclusivement responsable de la totalité des sommes dues au titre du compte, y compris celles qui sont engagées par un utilisateur autorisé ; ii) le titulaire principal reconnaît qu'il est responsable de toutes les utilisations du compte par un utilisateur autorisé ; iii) le titulaire principal comprend que nous pouvons fournir à un utilisateur autorisé un accès aux renseignements sur les opérations de l'utilisateur autorisé, la limite de crédit du compte et le crédit disponible sur le compte ; iv) le titulaire principal s'assurera que l'utilisateur autorisé reçoit une copie de la convention, de toute modification ainsi que des avis que nous envoyons au sujet de l'utilisation d'une carte de crédit et du numéro de compte, et il sera responsable de s'assurer que l'utilisateur autorisé respecte les conditions applicables ; et v) l'utilisateur autorisé convient de respecter les conditions applicables de la convention (mais il ne sera pas responsable envers nous du remboursement des sommes dues au titre du compte et ne sera pas lié par les dispositions de la convention se rapportant au remboursement de ces sommes).

X Signature du titulaire principal (REQUISE)	X Signature du codemandeur (REQUISE)	Date
---	---	------

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR CETTE FORMULE PAR LA POSTE : RBC BANQUE ROYALE, ADMINISTRATION, C.P. 8400, SUCC. TERMINAL, VANCOUVER CB V6B 9Z9

(05/2022)

Important : veuillez lire les conditions suivantes, qui font partie de cette demande de carte de crédit

LE RESPECT DE VOTRE VIE PRIVÉE FAIT PARTIE DE NOS PRIORITÉS

Périodiquement, nous vous faisons parvenir des renseignements sur des produits et services susceptibles de vous intéresser. Cependant, si vous ne souhaitez pas recevoir de tels renseignements, veuillez nous en informer en composant le 1-800 ROYAL® 1-1 (1 800 769-2511). Veuillez prévoir environ de trois à quatre semaines pour l'approbation et la livraison de la ou des nouvelles cartes de crédit RBC Banque Royale.

COLLECTE, UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

COLLECTE DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous recueillons, de temps à autre, des renseignements financiers et d'autres renseignements à votre sujet, par exemple :

- des renseignements permettant d'établir votre identité (nom, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, etc.) et vos antécédents personnels ;
- des renseignements sur vos opérations ou d'autres opérations réalisées par notre intermédiaire ;
- des renseignements que vous fournissez sur une demande concernant n'importe lequel de nos produits et services ;
- des renseignements sur votre utilisation de nos produits et services ;
- des renseignements sur vos habitudes financières, comme vos antécédents de paiement ou votre cote de solvabilité.

Nous recueillons et confirmons ces renseignements tout au long de notre relation. Nous obtenons ces renseignements de diverses sources, y compris de vous ; de votre utilisation de nos produits et services ; des ententes de service que vous passez avec nous ou par notre entremise ; des agences d'évaluation du crédit, d'autres institutions financières ou prêteuses ou des assureurs ; des registres ; des agences de dépistage et de prévention des fraudes, des fournisseurs de services ou des organismes de réglementation ou gouvernementaux ; des références que nous nous donnons et d'autres sources que nous estimons pertinentes pour la fourniture de nos produits ou la prestation de nos services.

Vous reconnaissez que vous avez été avisé que nous pourrions, de temps à autre, nous procurer des rapports à votre sujet auprès d'agences d'évaluation du crédit.

UTILISATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Ces renseignements peuvent être utilisés de temps à autre aux fins suivantes :

- vérifier votre identité et examiner vos antécédents personnels ;
- ouvrir et gérer vos comptes, et vous fournir les produits et services que vous pouvez demander ;
- tenir des dossiers à jour ;
- gérer nos risques et nos activités, et détecter et prévenir la fraude ou l'exploitation financière ;
- mieux comprendre votre situation financière ;
- déterminer votre admissibilité aux produits, services, programmes et promotions ;
- gérer et administrer les programmes de fidélisation et les promotions ;
- nous aider à mieux connaître vos besoins actuels et futurs ;
- vous communiquer les avantages, les caractéristiques ou tout autre renseignement ayant trait aux produits et aux services que nous vous offrons ;
- faciliter le fonctionnement des réseaux de paiement, y compris le traitement des opérations et le règlement des différends ;
- mieux gérer nos affaires et notre relation avec vous ;
- créer des renseignements, des statistiques et des rapports regroupés et dépersonnalisés et produire des données, des analyses et des modèles prévisionnels ;
- toute autre fin requise ou autorisée par la loi.

Nous pouvons également utiliser ces renseignements de la façon décrite dans la section « Autres utilisations et divulgations de vos renseignements personnels » ci-dessous.

DIVULGATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous rendons ces renseignements accessibles à nos employés, à nos mandataires et à nos prestataires de services, qui ont besoin d'y accéder aux fins décrites précédemment. Nos employés, nos mandataires et nos prestataires de services sont tenus d'en assurer la confidentialité.

Si notre prestataire de services est établi hors du Canada, il est tenu d'observer les lois du territoire où il est établi, et les renseignements peuvent être communiqués conformément à ces lois.

Nous pouvons partager ces renseignements avec d'autres organismes (tels que d'autres institutions financières ou prêteuses, ou des compagnies d'assurance), des organismes de dépistage et de prévention des fraudes, des prestataires de services ou des organismes de réglementation ou gouvernementaux pour prévenir, déceler ou supprimer l'exploitation financière, la fraude ou d'autres activités criminelles, protéger nos actifs et nos intérêts, défendre ou régler les demandes de règlement, gérer les risques et résoudre les différends.

Nous partageons ces renseignements avec les exploitants et les participants des réseaux de paiement afin de traiter les paiements et autres opérations, de gérer les risques, de déceler et de prévenir la fraude, de tenir à jour les dossiers, de régler les différends et d'administrer les programmes de fidélisation, les activités promotionnelles ou d'autres activités liées à votre carte de crédit ou à votre compte.

Nous partageons vos renseignements de crédit, financiers et d'autres renseignements connexes avec les agences d'évaluation du crédit aux fins du maintien de l'exactitude et de l'intégrité du système d'évaluation du crédit. Les agences d'évaluation du crédit peuvent partager ces renseignements avec d'autres.

Nous partageons ces renseignements avec votre consentement ou, au besoin, afin de faciliter la fourniture ou l'administration d'un produit ou d'un service que vous avez demandé.

Nous recueillons et partageons ces renseignements avec des sociétés membres de RBC pour i) gérer nos risques et nos activités, ainsi que ceux des sociétés membres de RBC ; ii) nous conformer aux demandes de renseignements valables vous concernant en provenance d'organismes de réglementation, gouvernementaux ou publics ou d'autres entités habilitées à soumettre de telles demandes ; et iii) faire connaître aux sociétés membres de RBC vos choix aux termes de la section « Autres utilisations et divulgations de vos renseignements personnels » ci-après, dans le seul but de faire respecter vos choix.

Nous partageons ces renseignements là où la loi le permet ou l'exige, par exemple pour nous conformer aux demandes de renseignements valides vous concernant de la part d'organismes de réglementation, gouvernementaux ou publics ou d'autres entités qui ont le droit d'émettre de telles demandes ou de recouvrer une dette qui nous est due. Nous pouvons partager ces renseignements relativement à la vente de la totalité ou d'une partie de notre entreprise ou de nos actifs.

Si nous avons votre numéro d'assurance sociale, nous pouvons l'utiliser à des fins fiscales dans la mesure où vous détenez un produit qui génère un revenu, et le communiquer en conséquence aux organismes gouvernementaux ou l'utiliser pour vous identifier auprès des agences d'évaluation du crédit.

AUTRES UTILISATIONS ET DIVULGATIONS DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Nous pouvons utiliser et divulguer ces renseignements pour promouvoir nos produits et services, de même que ceux des sociétés membres de RBC ou de tiers que nous choisissons, qui sont susceptibles de vous intéresser. Nous pouvons communiquer avec vous par divers modes de communication, en utilisant les coordonnées que vous nous avez transmises.
- Nous pouvons aussi, si la loi ne l'interdit pas, les communiquer aux sociétés membres de RBC en vue de vous recommander à elles ou de faire la promotion de produits et services pouvant vous intéresser. Nous et les sociétés membres de RBC pouvons communiquer avec vous par divers moyens, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. Vous convenez que, si un tel échange de renseignements se produit, ces sociétés peuvent nous informer des produits ou services fournis.
- Si vous faites également affaire avec des sociétés membres de RBC et que la loi ne l'interdit pas, nous pouvons combiner les renseignements que nous détenons sur vous avec ceux que ces sociétés détiennent à votre sujet, afin de nous permettre, à nous ou à n'importe laquelle d'entre elles, de gérer votre relation avec nous.

Vous comprenez que nous et chaque société membre de RBC sommes des entités distinctes, mais affiliées. On entend par « sociétés membres de RBC » nos sociétés affiliées qui offrent au grand public un ou plusieurs des services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels, services de cartes de crédit, de débit ou de paiement, services de fiducie et de garde des valeurs, services de valeurs mobilières et de courtage et services d'assurance.

Vous pouvez choisir de ne pas partager ou utiliser ces renseignements à ces autres fins décrites ci-dessus dans la section « Autres utilisations et divulgations de vos renseignements personnels » en communiquant avec nous de la façon décrite ci-dessous. Dans ce cas : (i) les services de crédit ou autres services pour faire ce choix ne vous seront pas refusés ; et (ii) nous respecterons vos choix ; et (iii) nous partagerons vos renseignements avec les sociétés membres de RBC dans le but de connaître et d'honorer vos choix.

CARTES DE CRÉDIT BIMARQUES

Si vous demandez une carte de crédit bimarque et que votre demande est approuvée, vous comprenez et acceptez que vos renseignements personnels soient divulgués et qu'ils fassent l'objet des usages supplémentaires suivants. L'information que vous nous aurez fournie dans cette demande sera partagée avec notre partenaire de carte bimarque relativement à votre adhésion à son programme de récompenses ou de fidélisation et servira à l'ouverture d'un compte de récompense ou de fidélisation approprié à votre nom auprès de ce partenaire de carte bimarque, si vous n'en détenez pas déjà un. Nous pouvons transmettre à ce partenaire de carte bimarque toutes les mises à jour que nous recevons à l'égard de l'un ou l'autre de ces renseignements. Nous pourrions également, de temps à autre, échanger avec ce partenaire de carte bimarque des renseignements à votre sujet (notamment, votre nom, votre adresse électronique, votre adresse postale, votre date de naissance et le numéro de votre compte de carte de crédit) afin de vous faire bénéficier des avantages, des services ou des récompenses de notre partenaire (tels des points, milles ou dollars récompenses), offerts grâce à votre carte de crédit bimarque et de vous fournir des renseignements à leur égard.

VOTRE DROIT D'ACCÈS À VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Vous pouvez, en tout temps, avoir accès aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Ce droit d'accès peut toutefois être restreint en vertu de la loi. Pour accéder à vos renseignements personnels, vous pouvez poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements personnels aux fins décrites à la section « Autres utilisations et divulgations des renseignements personnels », ou demander que votre numéro d'assurance sociale ne soit pas partagé avec une agence d'évaluation du crédit comme identifiant, il vous suffit, à tout moment, de :

- **communiquer avec votre succursale ; ou**
- **composer, sans frais, le 1 800 769-2512.**

NOS POLITIQUES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques de protection des renseignements personnels en demandant un exemplaire de la publication « Prévention des fraudes financières et protection des renseignements personnels », en téléphonant au numéro sans frais indiqué ci-dessus ou en consultant notre site Web à l'adresse www.rbc.com/rensperssecurite.

Malgré tous les efforts que nous déployons pour éviter que cela se produise, s'il y a une divergence entre nos documents de marketing et la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale que vous recevrez avec votre carte, la Convention prévaudra.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

‡ Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

* Facultatif mais recommandé. Ce renseignement nous permet de traiter votre demande avec précision et rapidité. Voir plus haut le paragraphe traitant de l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale.